

PREFET DES COTES-D'ARMOR

Saint-Brieuc, le 7 janvier 2019

Le Préfet des Côtes-d'Armor

aux

Collectivités, entreprises et associations,
porteurs de projets

OBJET : Appel à projet PDASR 2019

Considérant les accidents enregistrés dans les Côtes-d'Armor, le document général d'orientations (DGO) 2018-2022 oriente notre politique de sécurité vers huit enjeux prioritaires :

- les dangers des substances psychoactives
- la vitesse
- les distracteurs (téléphone, écouteurs, écrans, ...)
- les usagers d'engins deux roues motorisés
- le partage de la voirie avec les usagers vulnérables (cyclistes et piétons)
- les jeunes 14-29 ans
- le risque routier professionnel
- les seniors 65 ans et plus

Dans le cadre du plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR 2018), je vous invite à soumettre vos actions concrètes et innovantes sur ces enjeux.

Vous voudrez bien adresser **d'ici le vendredi 8 mars 2019**, le formulaire CERFA 12156*05, un relevé d'identité bancaire et un courrier d'accompagnement, par voie postale à la DDTM22 / SG / PRS / Unité sécurité routière, 1 rue du Parc, CS 52256, 22 022 Saint-Brieuc cedex ou par courriel ddtm-sg-prs-sr@cotes-darmor.gouv.fr.

Je vous rappelle que cette subvention est une contribution financière partielle pour une action de prévention routière, organisée dans les Côtes-d'Armor, au cours de l'année civile. Son versement est conditionné par la transmission de justificatifs dans les délais précisés sur l'arrêté d'attribution. L'annulation du projet, la non transmission des justificatifs ou leur remise tardive entraînent une réaffectation des crédits au profit d'une autre action.

Pour que les Côtes-d'Armor deviennent un département pilote en matière de sécurité, je vous invite à transmettre votre planning d'actions à l'unité sécurité, même pour les opérations pour lesquelles vous ne demandez pas de subvention. Ce partage d'informations permettra de vérifier que l'ensemble des enjeux sont traités sur notre territoire et de valoriser votre mobilisation.

Je vous remercie de votre implication dans la lutte contre les violences routières.

Yves LE BRETON

